

CÉRÉMONIE



LE
**PARRAINAGE
RÉPUBLICAIN**
DE VOTRE ENFANT



QU'EST-CE QUE LE **PARRAINAGE RÉPUBLICAIN**

Le parrainage républicain ou parrainage civil est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.

Historiquement, la notion du parrainage républicain remonte au décret du 20 prairial an II (8 juin 1794) qui a décidé que les municipalités seraient les seules institutions habilitées à établir les actes de l'état civil.

Néanmoins, le parrainage républicain n'est prévu par aucun texte législatif. Par ailleurs, ne s'agissant pas d'un acte d'état civil, le maire n'est pas autorisé à l'inscrire sur les registres de l'état civil.

Ainsi, rien n'oblige l'officier d'état civil à recevoir une déclaration de parrainage civil. Cela ne lui est pas interdit non plus mais les certificats ou documents qu'il délivre pour l'occasion, ainsi que la tenue d'un registre officiel, n'ont aucune valeur juridique.

En résumé, l'engagement que prennent les parrain et marraine de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale. Il peut être conseillé aux parrain et marraine d'être désignés tuteur par voie testamentaire notariée ou sous-seing privé (article 398 du code civil).

La célébration du parrainage républicain est ouverte à tous les enfants dont un des parents est domicilié à Orly, le samedi matin.

LISTE DES **PIÈCES À FOURNIR**

- la copie du livret de famille ou la copie de l'acte de naissance de l'enfant
- un justificatif de domicile des parents
- la photocopie de la pièce d'identité du parrain
- la photocopie de la pièce d'identité de la marraine
- le document ci-joint complété et signé par les parents.





LE **GUICHET UNIQUE** VOUS ACCUEILLE

Lundi, mardi, mercredi, vendredi
De 8h45 à 12h30 et de 14h à 17h30

Jeudi
De 14h à 17h30

Samedi
De 8h45 à 11h45

Rez-de-chaussée
Centre administratif municipal
7 avenue Adrien Raynal
01 48 90 20 00
Guichetunique@mairie-orly.fr

